Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260611-D2026_058-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le ONZE du mois de JUIN

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BODERE Dominique, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, LE BIHAN Brigitte, LE COZ QUENTIN, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BILLIOU Marine à LE BIHAN Brigitte, BOYER Laurent à LE MASSON Géraldine, CHARMENTRAY Stéphane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, HERTZOG Frédéric à BOIRON Bénédicte, LANDOAS Tristan à HALNA Yannick, LANGLAIS Mathieu à ARZUR Martine

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-058

REVERSEMENT DE PRODUITS AU CCAS

Madame le Maire sollicite l'autorisation de procéder à des versements distincts des crédits inscrits au budget principal vers celui du CCAS pour la subvention annuelle de fonctionnement et la participation du 1/3 des recettes des concessions du cimetière (versée en fin d'année).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser les recettes correspondant au 1/3 du produit de vente des concessions du cimetière du budget principal vers celui du CCAS par l'intermédiaire d'une écriture comptable spécifique en complément du versement de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF